

Termes de référence pour le recrutement d'un formateur ou une formatrice

Formation-action sur le plaidoyer des Unions Nationales des Maisons Familiales et Rurales de 9 pays d'Afrique (Bénin – Burkina Faso – Cameroun – Madagascar – Mali – Maroc – Sénégal – Tchad – Togo)

I Contexte général de la formation

1. Présentation des principes partagés par les Maisons Familiales et Rurales

Les Maisons Familiales et Rurales (MFR) sont des centres de formation par alternance sous responsabilité des familles et/ou des acteurs locaux concernés par le devenir des jeunes en milieu rural. Initiées en France en 1937, des communautés rurales d'autres pays ont souhaité reprendre cette idée originale en l'adaptant à leur contexte. Ainsi, aujourd'hui environ 1000 MFR existent en Afrique, en Amériques, en Asie et en Europe.

Les principes essentiels partagés par les MFR sont les suivants :

- Responsabilité des familles et/ou acteurs locaux réunis dans une association assurant la responsabilité morale et matérielle d'un centre de formation de type MFR ;
- Volonté de contribuer au développement global des personnes (autonomie, relation avec les autres, prises de responsabilités, citoyenneté) ;
- Formation générale associée à une formation professionnelle dispensée en étroite relation avec les réalités de terrain et conduite selon la pédagogie de l'alternance et, de préférence, en internat ;
- Implication dans le développement local en favorisant l'engagement des jeunes et des adultes dans leur territoire.

Chaque MFR étant le produit de son territoire, aucune n'est identique.

En matière de coopération entre mouvements MFR (réseau de MFR, fédérations de MFR et Union de MFR au niveau d'un pays), sont mis en place des partenariats entre les Unions Nationales dans le monde et les Fédérations départementales, territoriales ou régionales françaises (voir point 4).

2. Les MFR dans le monde : évolution à travers le temps

Depuis les années 60, des communautés rurales et des ministères à travers le monde ont sollicité la coopération des MFR françaises pour la création et le développement de centres de formation agricole et rurale de type MFR. Entre 1960 et 1985, les États reconnaissaient et aidaient financièrement les centres de formation de type MFR dans de nombreux pays, africains puis latino-américains. Ce développement s'est réalisé conjointement avec le Ministère français de la Coopération.

En Afrique, dans le cadre, entre autres, des Plans d'Ajustement Structurels des années 90, les États ont cessé de prendre en considération la Formation Agricole et Rurale et n'ont plus financé les centres de formation non publics. Beaucoup de centres de formation n'ont pas pu survivre.

Les sociétés civiles dans de nombreux pays, préoccupées par le devenir de leurs jeunes garçons et de leurs jeunes filles, ainsi que de leurs territoires, se sont alors organisées et ont sollicité la contribution des MFR françaises pour développer la formation agricole et rurale des jeunes, garçons et filles, et leur

insertion socioprofessionnelle. Cette coopération, d'une forme nouvelle, passe dans un premier temps par l'appui à la création de MFR dans chaque pays, qui assurent la formation des jeunes filles et jeunes garçons dans un territoire rural (Bénin, Burkina Faso, Mali, Cameroun, Maroc et Madagascar), ou la relance des MFR dans d'autres pays (Togo, Sénégal et Tchad).

Dès les années 2000, les MFR dans ces pays mesurent la nécessité de s'organiser au niveau national pour trouver les moyens (humains et financiers) afin de répondre aux besoins croissants de formation dans les milieux ruraux et de faire reconnaître cette dynamique par les États. Dans cette phase d'évolution, elles sollicitent la poursuite de l'appui des MFR françaises en vue de renforcer leurs compétences.

2. Programme « Être Solidaires pour la Réussite des Jeunes et des Territoires Ruraux » (SRJT)

Depuis les années 1960 et plus particulièrement depuis les années 1990 pour les partenariats principalement concernés par cette Convention Programme, l'UNMFREO seule et ensuite avec les fédérations MFR françaises impliquées cherche à soutenir la création et le développement de MFR dans le monde.

En collaboration avec le Ministère de la Coopération, puis le Ministère des Affaires Étrangères, l'UNMFREO mène dorénavant des programmes de coopération avec l'AFD, dont 2 conventions programme ont déjà été mises en œuvre :

- La première phase de la Convention Programme (2010-2014) a permis l'appui à la création d'Unions nationales dans les pays pour développer l'action des MFR.
16 pays concernés : Bénin, Brésil, Burkina-Faso, Cambodge, Cameroun, Colombie, Comores, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, République centrafricaine, Sénégal, Tchad, Togo et Vietnam.
- La seconde phase de cette Convention Programme (2015-2019) a permis aux MFR de « faire mouvement » et de développer les activités de formation des jeunes filles et jeunes garçons ruraux.
9 pays concernés : Bénin, Burkina-Faso, Cameroun, Madagascar, Mali, Maroc, Sénégal, Tchad, Togo.

La 3^{ème} et dernière phase de Convention Programme, SRJT (2019-2022), vise à consolider et à pérenniser l'action des mouvements MFR. C'est dans ce programme que s'inscrit la formation-action sur le plaidoyer.

9 pays sont concernés : Bénin, Burkina-Faso, Cameroun, Madagascar, Mali, Maroc, Sénégal, Tchad, Togo.

Les MFR et les Unions qui les représentent, cherchent à concourir aux politiques de Formation Agricole et Rurale (FAR) dans chaque pays et à assurer leur place, en tant qu'actrices de la société civile. Elles s'inscrivent dans cette dynamique nécessaire du développement de la FAR du fait de leur mode de gouvernance, de la pédagogie de l'alternance développée et de leur contribution au développement des territoires.

Ce sont cependant des mouvements fragiles, peu visibles, du fait de leur jeunesse, de leurs caractères particuliers, qui souhaitent collaborer entre eux et avec les MFR françaises pour poursuivre, consolider et pérenniser leur développement.

La formation-action s’inscrit donc dans l’objectif 2 du programme SRJT : « Consolider l’ancrage territorial des MFR et le positionnement politique des mouvements MFR afin de développer les partenariats au service de la formation professionnelle rurale et de la jeunesse ».

3. Unions nationales concernées

Les Unions MFR concernées par la formation-action sur le plaidoyer sont celles ciblées par le programme SRJT :

Pays	Nombre de MFR	Nombres de formé·e·s en 2019	Date de création de l’Union
Bénin	5	365	2007
Burkina-Faso	12	655	2008
Cameroun	12	275	2007
Madagascar	32	1415	2004
Mali	33	2114	2011
Maroc	12	455	2002
Sénégal	10	121	1964
Tchad	9	1559	1994
Togo	5	391	2010

Les Unions nationales, du fait de leur statut associatif, sont gérées par un Conseil d’administration composé de représentant·e·s des MFR, organe politique de l’institution. Un·e ou plusieurs salarié·e·s, aussi appelé technicien·ne·s, travaillent au sein des Unions : directeur·trice, référent pédagogique, secrétaire-comptable... La gouvernance associative est un principe important à prendre en compte dans le cadre des plaidoyers menés par les Unions nationales.

Les mouvements MFR ont pour objectif de favoriser l’insertion socio-professionnelle des jeunes à travers leur formation. Le rôle des Unions est donc de développer quantitativement et qualitativement les formations professionnelles au sein du réseau MFR et de permettre la reconnaissance du mouvement afin d’assurer sa pérennité. Cette reconnaissance peut prendre plusieurs formes : invitation du mouvement MFR au dialogue sur les politiques nationales de formation professionnelle, reconnaissance des titres de formation et délivrance de diplômes officiels, reconnaissance de la pédagogie de l’alternance, obtention de financements... Aussi, la certification et le financement des formations restent aujourd’hui des défis dans la majorité des Unions et demande de connaître et respecter les exigences des ministères concernés, mais aussi de les négocier au vu des spécificités des MFR.

Les relations entre Unions sont encouragées et facilitées (via des sessions sous-régionales par exemple) afin de mutualiser les pratiques et trouver collectivement des solutions.

Dynamiques des Unions dans les politiques nationales

Dès sa création, chaque MFR, ayant la préoccupation du devenir des jeunes et de leur territoire, prend en compte les dynamiques et politiques territoriales. Les mouvements MFR recherchent une reconnaissance de leur action afin de jouer leur rôle dans la construction collective des politiques publiques de leur milieu. Ils sont en relation avec les acteurs politiques locaux et nationaux de leur pays (ministères et administrations, organisations professionnelles agricoles, ONG...). A ce titre, les mouvements participent plus ou moins aux stratégies locales et nationales autour de la formation

agricole et rurale pour partager les préoccupations et construire des alliances avec d'autres organisations de formations agricoles (centres privés de formation, collèges et lycées agricoles, universités rurales) en vue de faire évoluer les politiques nationales.

Les MFR des 9 pays, du fait de leurs spécificités, participent à la mise en œuvre des priorités stratégiques de l'Etat en termes de formation agricole et rurale. Par exemple, les MFR permettent un accès à la formation plus équitable pour les populations rurales grâce à leur implantation dans des zones délaissées par les autres acteurs de la formation en milieu rurale, leur coût de la formation peu élevé. Certains mouvements sont encore peu connus, manquent parfois de reconnaissance et peuvent être peu valorisés par et auprès des autres acteurs dans leur domaine. La mise en place d'une stratégie de communication est nécessaire pour atteindre les objectifs de visibilité et de reconnaissance des mouvements MFR.

Expériences des Unions dans le plaidoyer

Toutes les Unions mènent des plaidoyers plus ou moins formels et identifiés comme tels, que ce soit au niveau local (MFR) ou national (Union). Cependant, peu d'Unions formalisent ces plaidoyers ou capitalisent sur les processus menés.

Dans leur fonction globale de direction, le plaidoyer paraît parfois complexe à mettre en œuvre par les directeur·trice·s. La formation-action devrait leur permettre d'inscrire plus facilement le plaidoyer comme une action prioritaire dans leur planification. Il semble également nécessaire de travailler sur la gouvernance associative des Unions pour renforcer leur actions de plaidoyer.

Dans la précédente phase de la convention programme, 6 directeur·trice·s (Bénin, Burkina-Faso, Cameroun, Madagascar, Mali, Togo) ont suivi un module de formation sur le plaidoyer dans lequel ils ont pu apprendre de façon théorique la démarche de plaidoyer en plusieurs étapes. Même si ces directeur·trice·s se sentent plus à l'aise avec les terminologies du plaidoyer ainsi que les étapes à suivre, la mise en œuvre reste difficile au sein de leur mouvement. Tou·te·s ressentent aujourd'hui le besoin d'être accompagné·e·s dans la mise en pratique de leurs apprentissages et de les renforcer, notamment sur l'aspect communication dans le plaidoyer.

Une étude d'impact sur l'insertion socio-professionnelle des jeunes est en cours de réalisation dans 5 mouvements MFR (Bénin, Cameroun, Madagascar, Mali, Maroc) et pourra nourrir leur plaidoyer à travers des données communicables et valorisables.

4. Autres acteurs

L'UNMFREO (Union Nationale des MFR françaises) et les fédérations MFR françaises sont engagées dans des partenariats internationaux avec des unions MFR à travers le Monde sur la base d'échanges entre acteurs ayant des pratiques et préoccupations similaires : jeunes, administrateur·trice·s, moniteur·trice·s, directeur·trice·s, familles, professionnel·le·s...

➤ L'Union nationale des Maisons Familiales Rurales françaises (UNMFREO)

L'UNMFREO coordonne cette 3ème phase de Convention Programme 2019-2022 « Être solidaires pour la réussite des jeunes et des territoires ruraux MFR - CP SRJT-MFR », qui concerne 9 Unions nationales et les 9 fédérations MFR françaises partenaires. Elle dispose d'un pôle Accompagnement des MFR dans

le monde composé de 3 personnes à Paris et de 3 chargé-e-s de mission sur le terrain pour les 9 pays concernés par le programme SRJT.

Les chargé-e-s de mission terrain assurent un appui de proximité des directeur·trice·s d'Unions dans les thématiques du plaidoyer, du partenariat et des modèles économiques. Il·elle·s concourront aussi à la préparation et à l'animation des dynamiques sous-régionales et seront parties prenantes de la présente formation-action.

Pour le plaidoyer, 2 chargées de mission terrain sont responsables d'accompagner les Unions dans leur plaidoyer, une spécifiquement pour Madagascar et l'autre pour les 8 pays d'Afrique Centrale et d'Afrique de l'Ouest-Maghreb.

➤ Les Fédérations françaises de MFR

Elles sont en partenariat avec les Unions MFR dans le monde. Les Fédérations participent au programme en accompagnant des Unions de MFR du Sud surtout dans leur mission « interne » (c'est-à-dire vis-à-vis de leurs MFR membres). Cela recouvre divers aspects (création de MFR, vie associative, animation de réseau, pédagogie...).

II Description de la formation-action attendue

1. Justification de la formation-action

Aujourd'hui, les Unions Nationales et les MFR cherchent à négocier des espaces de dialogue avec l'Etat, ou ses représentations locales, avec des opérateurs de la société civile et/ou des acteurs privés pour être reconnues, accéder à des financements et accroître leur influence dans la définition des politiques publiques. Il reste encore difficile pour les Unions de structurer leur argumentaire et documenter leur plaidoyer, ce qui diminue leur capacité d'influence en faveur des « causes » qu'elles souhaitent défendre dans leur territoire, du local au national. Ainsi, la formation-action doit permettre de renforcer les capacités des Unions à se doter d'une stratégie de plaidoyer, d'outils de communication, de dialogue et de négociation, afin d'accroître leur visibilité et leur incidence politique.

À la suite d'échanges avec les directeur·trice·s sur leurs attentes vis à vis de cette formation au regard de leur réalités respectives, il ressort que la formation-action devra répondre à ces questions :

- Comment construire collectivement et faire vivre une **stratégie** de plaidoyer dans un mouvement MFR en fonction des réalités de l'Union ? Quel dispositif de **suivi-évaluation** du plaidoyer pouvons-nous intégrer dans notre démarche pour être capable d'actualiser/réorienter notre plaidoyer et d'en mesurer les effets au fur et à mesure ?
- Comment définir le **but et les objectifs** de nos plaidoyers et leurs **cibles** ? Quelles **stratégies** pouvons-nous mettre en place face à la mobilité des personnes dans les structures de l'Etat, la cible principale de nos plaidoyers ?
- Comment définir et utiliser les différents **modes d'action** (expertise, lobbying, médias, mobilisation publique) **et les activités** à utiliser dans le cadre de nos plaidoyers ?
- Comment définir les **rôles de chacun·e et à chaque étape** au sein des Unions et MFR (administrateur·trice·s et technicien·ne·s) ?

- Comment identifier et mobiliser les **alliances/partenariats** permettant de faire avancer notre plaidoyer ?
- Comment construire notre **argumentaire** de plaidoyer ?
- Comment développer des **messages clairs et communs** à porter par tous les acteurs et actrices de l'Union et des MFR ?
- Quels **outils de communication** pouvons-nous utiliser dans nos plaidoyers et comment s'en servir à bon escient ?

Ainsi, à la fin de la formation-action, les participant·e·s doivent pouvoir :

- se servir des apprentissages de la formation sur leur terrain d'action ;
- retransmettre leurs apprentissages au sein de leur mouvement MFR ;
- avoir un plan d'action pour mener leur plaidoyer.

Après la formation, les Unions seront accompagnées par les 2 chargées de mission Plaidoyer et seront appuyées financièrement pour conduire les activités prioritaires du plan d'action de plaidoyer défini en fin de formation, sur la base de la présentation d'un budget prévisionnel.

2. Participant·e·s visé·e·s

La formation-action ciblera 18 participant·e·s à raison de 2 personnes par Union. Ainsi pour chaque Union, un·e directeur·trice (ou leur représentant·e si cohérent) et un·e administrateur·trice seront présent·e·s.

3. Méthodologie et contenu attendu de la réponse à l'appel d'offres

➤ Durée et lieu de la formation

La formation-action se déroulera durant 4 jours au Togo à Lomé.

➤ Caractéristiques à prendre en compte dans la proposition du/de la formateur·trice

Au préalable de la formation, chaque Union aura défini, avec l'appui des chargées de mission terrain de l'UNMFREO, un terrain d'action de plaidoyer sur lequel travailler durant la formation. Celui-ci sera défini au regard de leur plan stratégique.

Dans sa proposition, le·la formateur·trice veillera à prendre en compte :

- l'expérience et les capacités des participant·e·s en matière de plaidoyer en favorisant notamment les activités de mutualisation ;
- le caractère participatif de la formation-action, notamment dans l'élaboration d'outils pour en faciliter leur appropriation ;
- la valorisation de la formation pour que chaque acteur et actrice du mouvement MFR soit partie prenante dans le plaidoyer (aspect transmissible de la formation).

Il est important qu'au terme de la formation, les participant·e·s possèdent des éléments concrets et formalisés pour mener à bien le plaidoyer pour leur mouvement MFR.

Dans son offre, le·la formateur·trice présentera :

- les modalités pédagogiques et méthodologiques de la formation et de son évaluation ;
- le budget détaillé (honoraires, frais pédagogiques, déplacement, restauration et hébergement du·de la formateur·trice...);
- un curriculum présentant ses compétences et expériences.

Une fois le choix du formateur ou de la formatrice effectué, un échange sera organisé avec les 2 chargées de mission terrain et une chargée de mission de l'UNMFREO pour établir le cadre d'action de la formation-action. Les documents existants liés aux formations précédentes et au contenu du programme SRJT pourront lui être remis pour faciliter la compréhension du contexte et la préparation de la formation.

➤ **Livrables attendus**

Au terme des 4 jours de formation-action, il est attendu que le·la formateur·trice remette un cahier du·de la participant·e à chacun·e, sous la forme d'une boîte à outils simple et réutilisable.

Il est aussi demandé au formateur ou à la formatrice de pouvoir délivrer un certificat aux participant·e·s à l'issue de la formation-action.

Enfin, le formateur ou la formatrice produira un compte-rendu de la formation-action en y intégrant ses recommandations pour développer les plaidoyers au sein des mouvements MFR.

Ces livrables sont attendus au plus tard 2 semaines après la formation.

➤ **Modalités de sélection du formateur ou de la formatrice**

Les 2 chargées de mission terrain responsables de l'accompagnement des Unions dans leur plaidoyer, supervisent la formation. Les réponses doivent donc être envoyées simultanément à alexia.frangeul@mfr.asso.fr et dominique.boussat@mfr.asso.fr avant le **dimanche 18 octobre 2020**.

Un comité de sélection des offres sera mis en place, composé de 3 chargées de mission de l'UNMFREO (Paris et terrain), de 2 directeurs des Unions concernées et d'un directeur de fédération française partenaire.

4 Moyens humains, financiers et calendrier

➤ **Expertise recherchée**

Le·la formateur·trice devra démontrer :

- Une expérience confirmée dans la formation d'adultes sur le plaidoyer ;
- Une maîtrise des pédagogies actives ;
- Une maîtrise des problématiques de la formation agricole et rurale dans une ou plusieurs des sous-régions concernées (Maghreb, Afrique de l'Ouest, Afrique Centrale, Océan Indien) ;
- Une capacité à prendre en compte les réalités des participant·e·s ;
- Une expression écrite et orale en français ;
- Une justification d'une expérience similaire à la commande.

Une bonne connaissance des dynamiques de réseau et des problématiques liées à la gouvernance associative des organisations à but non lucratif est un plus.

La connaissance et la maîtrise des Approches Orientées Changement (AOC) est un plus.

➤ **Budget**

Le plafond du budget de la formation-action est fixé à 4500 € TTC (imprévus compris).

Le montant maximum des honoraires (incluant rémunération, frais de séjour et pédagogiques) est fixé à 450 € TTC par jour pour une estimation d'environ 10 jours de prestation (temps de préparation, de formation et de production des livrables).

Ce budget inclut également les déplacements et hébergements du formateur ou de la formatrice, ainsi que les frais pédagogiques (photocopies, petit matériel...).

Les frais liés aux participant·e·s (transport, hébergement, restauration) sont à la charge de l'UNMFREO.

Le budget sera versé au formateur ou à la formatrice en 3 tranches :

- 1^{ère} tranche (30%) versée à la signature de la convention ;
- 2^{ème} tranche (50%) versée après la formation ;
- 3^{ème} tranche (20%) versée après réception des livrables post-formation.

➤ **Dates clés**

Date	Objet
18 octobre 2020	Réception des offres
Novembre 2020	Contractualisation avec le formateur ou la formatrice
Décembre 2020	Préparation de la formation-action
Du 11 au 14 janvier 2021	Formation-action
28 janvier 2021	Remise des livrables post-formation